

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.102

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 23 SEPTEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTI-ACCUEIL ET EXTENSION DES
DORTOIRS DE LA MAISON DE L'ENFANCE
DEPÔTS DES PERMIS DE CONSTRUIRE

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a programmé la construction d'un complexe multi-accueil ainsi que l'extension des dortoirs de la Maison de l'Enfance, situés rue des Fleurs de la Paix.

En ce qui concerne la construction du complexe multi-accueil, les Services Techniques ont élaboré un dossier de consultation de maîtrise d'oeuvre, par voie de procédure adaptée, afin de désigner un architecte pour cette opération. La procédure a été lancée le 19 mai 2005, la date limite de remise des offres était fixée au 24 juin 2005. A l'issue de la consultation, l'équipe de maîtrise d'oeuvre constituée par madame POPEA, classée mieux disante, a été retenue pour conduire cette opération.

L'opération de construction de ce complexe multi-accueil est soumise au dépôt d'un permis de construire conformément à l'article L421.1 du Code de l'Urbanisme.

De même, la réalisation de l'extension des dortoirs de la Maison de l'Enfance, rendue nécessaire dans le cadre de l'obtention de l'agrément de la PMI pour 20 enfants, est subordonnée à l'obtention d'un permis de construire en raison de la réaffectation d'un local de rangement en dortoirs pour enfants.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder aux dépôts des permis de construire, respectivement pour édifier le complexe multi-accueil et agrandir les dortoirs de la Maison de l'Enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- CONSIDERANT la nécessité de construire le complexe multi-accueil et d'agrandir les dortoirs de la Maison de l'Enfance,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux en date du 22 juin 2005 et du 07 septembre 2005,
- VU l'avis du service Urbanisme et Environnement en date du 07 septembre 2004,
- VU l'article L421.1 de Code de l'Urbanisme,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder aux dépôts des permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la construction d'un centre multi-accueil et à l'extension des dortoirs de la Maison de l'Enfance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,**

A. LARRAIN